

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1502

15 juin 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| 2307521 Ontario Inc. | 72061 | Florea Invest S.A. | 72050 |
| 3P (L) Sàrl | 72061 | nicko tours S.à r.l. | 72065 |
| Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l. | 72065 | Ontex II-A S.à r.l. | 72071 |
| A.J.L. Associates S.A. | 72065 | Ontex III S.A. | 72066 |
| Althea S.A. | 72065 | Ontex III S.A. | 72071 |
| Amadeus Holding S.A. | 72070 | Ontex II S.à r.l. | 72078 |
| AMM Finance Sicav | 72071 | Ontex I S.à r.l. | 72078 |
| AMT Servilux S.A. | 72075 | Ontex IV S.A. | 72066 |
| Andbank Luxembourg S.A. | 72070 | Orsus AG | 72096 |
| Apolux S.A. | 72076 | Raymondo S.A., SPF | 72054 |
| AQ Capital S.A. | 72076 | Realvest AG | 72055 |
| Azurinvest | 72077 | Rigel International S.A. | 72052 |
| Barbara Invest S.A. | 72085 | Rombert S.A. | 72052 |
| Bat'Ide S.A. | 72085 | Rubidium Investment S.à r.l. | 72052 |
| Bati-Terre S.à r.l. | 72085 | Touristic Projects Re S.A. | 72084 |
| BBA Finance No.6 S.à r.l. | 72061 | TPG Inertia Holdings S.à r.l. | 72055 |
| BBA Luxembourg Investments S.à r.l. | 72061 | Trias GER Stuttgart - T S.à r.l. | 72084 |
| Best Choice | 72083 | TT Lux Construction | 72055 |
| Breevast Luxembourg | 72084 | Vanoise Holding S.à r.l. | 72055 |
| Brookstar JVCo Lux S.à r.l. | 72084 | WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l. | 72056 |
| Brookstar Investments Lux S.à r.l. | 72086 | YT Holding S.à r.l. | 72059 |
| Codafra S.à r.l. | 72096 | Ziegler-Schmit | 72059 |
| Comete (Lux) S.à r.l. | 72086 | | |

Florea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.369.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Marine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "FLOREA INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, rue Nicolas Adames, 3, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B29369, ayant un capital social s'élevant à EUR 867.627,34, divisé en 35,000 actions sans désignation de valeur nominale.

constituée par acte du notaire Francis KESSELER en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial C n° 66 du 16 mars 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière par acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 11 août 2003, publié au Mémorial C n° 985 du 24 septembre 2003,

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre SCHILL, administrateur de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Pierre SCHILL, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), le conseil d'administration de la société anonyme «FLOREA INVEST S.A.» (la Société Absorbante ou la Société), précitée,

et le conseil d'administration de la société "IMMOBILIERE SUBWAY" dont le siège social est situé à Uccle (1180 Bruxelles), avenue Fond'Roy, 153, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0472.010.413, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Eric LEVIE, Notaire à Schaerbeek, en date du vingt-cinq mai deux mil, publié aux annexes du Moniteur Belge sous la référence 2000-06-08/160 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la Société Absorbée et conjointement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes)

ont établi un projet commun de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1098 du 28 avril 2015 pour la partie luxembourgeoise, dont une copie de ladite publication au Mémorial C reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistré

et au Moniteur belge en date du 26 mars 2015, sous la référence 2015-03-26, pour la partie belge (le Projet de Fusion).

La Société Absorbante détient la totalité des 620 actions émises par la Société Absorbée.

II. Le Projet de Fusion et les documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b) c) et d) de la Loi sur les Sociétés (ensemble les Documents) ont été mis à la disposition des actionnaires un mois avant la date des présentes résolutions.

III. Suivant acte du 5 mai 2015 reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles, faisant partie de la Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, dont le siège social est établi à Bruxelles, avenue Louise, 126, l'actionnaire unique de la société absorbée a approuvé la fusion, sous réserve de l'approbation de la fusion par les actionnaires de la société absorbante. Une copie dudit acte du 5 mai 2015 reste annexée au présent acte avec lequel il sera enregistré.

IV. L'Assemblée des Actionnaires est appelée à prendre des résolutions sur les points de l'agenda suivants:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
- (b) constatation de la disponibilité des documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b), c) et d) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- (c) approbation de la fusion par absorption de «IMMOBILIERE SUBWAY» par la Société FLOREA INVEST SA (la Fusion) telle qu'envisagée par le projet commun de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1098 du 28 avril 2015;
- (d) divers.

V. L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, les Actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, renoncent aux formalités de convocation, se considèrent dûment convoqué et déclarent avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les Documents dont questions au point b) de l'ordre du jour sont disponible.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que les documents décrits à l'article 267 (1) a), b), c) et d) de la Loi sur les Sociétés Commerciales lui ont été fournis au siège social de la Société dans le délai requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

L'Assemblée déclare avoir examiné et approuvé les rapports des conseils d'administrations des sociétés fusionnantes, conformément à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales luxembourgeoises, exposant la situation patrimoniale des sociétés appelées à fusionner et expliquant et justifiant, du point de vue juridique et économique, l'opportunité, les conditions et les modalités de la fusion transfrontalière.

L'Assemblée, après avoir examiné le susdit Projet de Fusion, approuve la fusion de IMMOBILIERE SUBWAY et de la Société par laquelle la Société absorbera IMMOBILIERE SUBWAY suite à une fusion transfrontalière (la "Fusion") conformément aux articles 676 al. 1^{er} 1^o, 719 à 727 et 772/1 à 772/14 du Code Belge ainsi que des articles 261-263, 265, 267, 268, 271, 273ter, 274, 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ainsi que décrit dans le Projet de Fusion que l'Associé Unique approuve en toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve. L'Associé Unique approuve spécialement le fait que la Fusion sera considérée comme prenant effet, pour des besoins comptables au 1^{er} janvier 2015, les opérations commerciales de IMMOBILIERE SUBWAY seront traitées pour des besoins comptables comme étant celles de la Société.

L'Assemblée reconnaît et approuve que par suite de la Fusion, IMMOBILIERE SUBWAY cessera d'exister et que tous les actifs et passifs de la société absorbée seront transférés à la Société par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. L'Assemblée décide également de déléguer au conseil d'administration de la Société le pouvoir de prendre les actions nécessaires pour donner effet à la présente résolution. L'Assemblée reconnaît qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective à la date à laquelle les présentes résolutions seront publiées au Mémorial C conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

L'Associé Unique reconnaît que conformément à l'article 268 (1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial C, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège social, siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

Vérification notariale et Certification

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion et atteste l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société, (ii) confirme avoir reçu dans le susdit acte du 5 mai 2015 reçu par le notaire CLEENEWERCK de CRAYENCOUR attestation de l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à IMMOBILIERE SUBWAY et (iii) déclare avoir vérifié et certifie la légalité de l'accomplissement de la Fusion, spécialement le fait que la Société et IMMOBILIERE SUBWAY ont approuvé le Projet de Fusion dans des termes identiques.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 2.000 (deux mille)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par ses noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Schill, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12046. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086329/116.

(150098419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Rigel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 9 avril 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGEL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015060010/14.

(150068265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rombert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 88.733.

EXTRAIT

Par décision en date du 7 avril 2015, le Conseil d'Administration de la société ROMBERT S.A. a décidé de transférer le siège social de la société de L-2610 Luxembourg, 76, Route de Thionville à L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015060012/12.

(150068620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Rubidium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.912.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of April.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Rhine Germany Topco S.à r.l. (formerly Niobium Investment S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 194.899 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Paul-Alexandre Rischard, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Rubidium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 194.912 (the "Company"), incorporated on 9 February 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

(a) Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Rhine Germany Midco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

(b) Amendment of the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

“The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunten Tage des Monats April.

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Rhine Germany Topco S.à r.l. (ehemals Niobium Investment S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 194.899, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn Paul-Alexandre Rischard, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Rubidium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 194.912 (die «Gesellschaft»), gegründet am 9. Februar 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, dabei im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht zu werden.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte über welche ein Beschlüsse getroffen werden soll sind die folgende:

(a) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Rhine Germany Midco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

(b) Abänderung von des dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass der dritte Paragraph des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch side-stream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der dritte Paragraf des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P.-A. RISCHARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015060002/114.

(150068589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Raymondo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.459.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 avril 2015.

Pour: RAYMONDO S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015060003/14.

(150068434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Realvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 129.636.

Par la présente, je suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de ma fonction d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société REALVEST AG, RCS Luxembourg B 129.636, siège social 9, boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

A. BOURKEL.

Référence de publication: 2015060004/11.

(150068684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

TPG Inertia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.370.

Les statuts coordonnés au 17 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015060109/11.

(150068573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

TT Lux Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 195.321.

EXTRAIT

1) En date du 24 mars 2015, la société accepte la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Joaquim BRANDAO DA SILVA, employé, demeurant à 264, rue de Neudorf L-2222 Luxembourg, né le 12 août 1966 à Varsia - Arouca (Portugal), cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, les 74 (soixante-quatorze) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée TT LUX CONSTRUCTION, société de droit luxembourgeois constituée en date du 4 mars 2015 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195321, à Monsieur João Pedro PIEDADE DA COSTA, chauffagiste, né à Macieira de Cambra (Portugal), le 28 juin 1992, demeurant à 61, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg.

2) Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 mars 2015 sont les suivantes:

- a. Acceptation de la démission de Monsieur Joaquim BRANDAO DA SILVA de son poste de gérant administratif;
- b. Nomination de Monsieur João Pedro PIEDADE DA COSTA, né à Macieira de Cambra (Portugal), le 28 juin 1992, demeurant à 61, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée.
- c. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060111/22.

(150068403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Vanoise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 174.610.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vanoise Holding S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2015060121/11.

(150068547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 152.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140345 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 July 2008 and published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1953 dated 9 August 2008, and lastly amended by a deed enacted on 21 December 2012 by the undersigned notary and published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 943 dated 19 April 2013.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (the “Sole Shareholder”), here represented by Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 151 (one hundred fifty-one) shares of the Company with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 151,000 (one hundred fifty-one thousand Swedish Krona) to SEK 152,000 (one hundred fifty-two thousand Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 19,999,000 (nineteen million nine hundred ninety-nine thousand Swedish Krona) payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by WM Caleta (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 151,000 (one hundred fifty-one thousand Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) (the “New Share”), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 19,999,000 (nineteen million nine hundred ninety-nine thousand Swedish Krona) (the “Share Premium”) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of SEK 100 (one hundred Swedish Krona) shall be allocated to the legal reserve of the Company, thus being an aggregate

total contribution amounting to SEK 20,000,000 (twenty million Swedish Krona), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution of an amount of SEK 20,000,000 (twenty million Swedish Krona) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Monique GOERES, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of SEK 20,000,000 (twenty million Swedish Krona) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

WM Caleta (Gibraltar) Limited: holder of all the 152 (one hundred fifty-two) shares.

The notary acts that the 152 (one hundred fifty-two) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at SEK 152,000 (one hundred fifty-two thousand Swedish Krona) represented by 152 (one hundred fifty-two) shares, with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn-up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140345 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1953 du 9 août 2008 et modifié en dernier lieu suivant acte notarié par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 943 du 19 avril 2013.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société établie et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 151 (cent cinquante-un) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dument informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit et formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises), afin de le porter de son montant actuel de 151.000 SEK (cent cinquante-un mille Couronnes Suédoises) à 152.000 SEK (cent cinquante-deux mille Couronnes Suédoises) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 19.999.000 SEK (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Suédoises) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par WM Caleta (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) afin de le porter de son montant actuel de 151.000 SEK (cent cinquante-un mille Couronnes Suédoises) à 152.000 SEK (cent cinquante-deux mille Couronnes Suédoises) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 19.999.000 SEK (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Suédoises) (la «Prime d'Emission») payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 SEK (cent Couronnes Suédoises) sera alloué à la réserve légale de la Société, l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 20.000.000 SEK (vingt millions de Couronnes Suédoises), l'intégralité devant être libérée par l'Associé Unique par un apport en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport en numéraire d'un montant total de 20.000.000 SEK (vingt millions de Couronnes Suédoises) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Monique GOERES, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la libère entièrement avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 20.000.000 SEK (vingt millions de Couronnes Suédoises) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

WM Caleta (Gibraltar) Limited: détentrice de l'intégralité des 152 (cent cinquante-deux) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 152 (cent cinquante-deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 152.000 SEK (cent cinquante-deux mille Couronnes Suédoises) représenté par 152 (cent cinquante-deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015060139/188.

(150068245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

YT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 186.093.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance tenue au siège social en date du 14 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060141/12.

(150068384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Ziegler-Schmit, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6132 Junglinster, 4A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 83.126.

—
L'an deux mille quinze le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZIEGLER-SCHMIT", ayant son siège social à L-8832 Rombach, 14, Route de Bigonville, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.126, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 88 du 17 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 252 du 5 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de L-8832 Rombach, 14, Route de Bigonville à L-6132 Junglinster, 4A, rue des Jardins.
- 2) Modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
- 3) Révocation du commissaire aux comptes.
- 4.) Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 5) Renouvellement du mandat de l'administrateur unique.
- 5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville à L-6132 Junglinster, 4A, rue des Jardins.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Junglinster".

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel Monsieur Philippe BOSSICARD.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions du commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020:

La société anonyme «MEDIUS», ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 143.452.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique à savoir Madame Renata MAZUREK, administrateur, née à Krasnik (Pologne), le 14 août 1975, demeurant à L-6132 Junglinster, 4A, rue des Jardins, pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2020:

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015060143/68.

(150068389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

2307521 Ontario Inc., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.578.

Les comptes annuels de la Succursale Luxembourgeoise au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2307521 Ontario Inc., Luxembourg Branch

Succursale d'une société de droit étranger

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015060144/13.

(150068532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

3P (L) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060145/10.

(150068679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.391.403,40.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 653.254.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.315.

MERGER PROPOSAL

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. BBA Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84440, with a share capital of USD 72,391,403.40 (seventy-two million three hundred ninety-one thousand four hundred and three United States Dollars and forty cents) represented by 97,602 (ninety-seven thousand six hundred and two) shares without nominal value (hereafter the "Absorbing Company"); and

2. BBA Finance No.6 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141315, with a share capital of EUR 653,254,500 (six hundred fifty-three million two hundred fifty-four thousand five hundred Euro) represented by 1,306,509 (one million three hundred six thousand five hundred and nine) shares without nominal value (hereafter the "Absorbed Company"),

(the Absorbing Company and the Absorbed Company hereafter collectively the "Merging Companies"),

each of them here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, acting as the representative of the Merging Companies by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

The boards of managers of the Merging Companies have agreed on the following common draft terms of merger (the “Merger Project”) and declared that:

- the Absorbing Company holds 100% (one hundred per-cent) of the shares of the Absorbed Company; and
- the Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a merger by absorption pursuant to the provisions of articles 278 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

Thereupon, the following has been agreed:

1. As from 1st July 2015, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

2. As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3. The Absorbing Company shall as from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations resulting from such agreements.

4. The shareholders of the Merging Companies have, within one month from the publication of this Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered offices of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraph 1) (a) and b) of the Law (i.e. the Merger Project and the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last 3 (three) financial years, or since their incorporation if dating back less than three years, and may obtain copies thereof, free of charge. All shareholders of the Merging Companies have waived on 10 June 2015 their right provided for by article 267 paragraph (1) c) of the Law to examine the accounting statement drawn up not earlier than three months preceding the date of the Merger Project regarding each of the Merging Companies.

5. No particular advantage is granted neither to the members of the boards of managers of the Merging Companies nor to the statutory auditors (“commissaires aux comptes”).

6. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% (five per-cent) of the shares in the subscribed capital of the Absorbing Company are entitled, during the period of one month prior to the Effective Date to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Merger Project. The extraordinary general meeting of shareholders must be convened in such a manner so as to be held within one month of the request for it to be held.

7. Full discharge is granted to the managers and to the statutory auditor of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

8. Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 6) above, the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company shall become effective and final on or around 15 July 2015 (the “Effective Date”), i.e. at least one month after the publication of this Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

9. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

10. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

Formalities

The Absorbing Company:

- shall carry out all the legal formalities, including such announcements as are prescribed by law of publicity relating to the contributions made in relation to the merger,
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets and commitments of the Absorbed Company in its name,
- shall carry out any formalities insofar as required by law or deemed necessary or useful to render the transfer of goods and rights that it has received enforceable towards third parties.

Delivery of titles

At the Effective Date the Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, and any other documents relating to the assets and rights given.

Fees and duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the merger will be met by the Absorbing Company.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project and all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'année deux mille quinze, le dixième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1. BBA Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84440, ayant un capital social de 72.391.403,40 USD (soixante-douze millions trois cents quatre-vingt-onze mille quatre cents trois Dollars américains et quarante cents) représenté par 97.602 (quatre-vingt-dix-sept mille six cent deux) parts sociales sans valeur nominale (ci-après, la «Société Absorbante»); et

2. BBA Finance No.6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141315, ayant un capital social de 653.254.500 (six cent cinquante-trois millions deux cents cinquante-quatre mille cinq cents Euros) représenté par 1.306.509 (un million trois cent six mille cinq cent neuf) parts sociales sans valeur nominale (ci-après, la «Société Absorbée»),

(ci-après collectivement pour la Société Absorbante et la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes»).

Ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sis à 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte des Sociétés Fusionnantes en vertu de procurations sous seing privé lui ayant été accordées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire au nom et pour le compte des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont approuvé le présent projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») et ont déclaré que:

- la Société Absorbante détient 100% (cent pourcent) des parts sociales de la Société Absorbée; et
- la Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par absorption suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiées (la «Loi»);

Les présentes ont ainsi convenu:

1. A partir du 1^{er} juillet 2015, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

2. A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier ses dettes comme ses propres dettes et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnel, y attachées.

3. La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que les contrats et obligations existants à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

4. Les associés des Sociétés Fusionnantes ont accès, pendant un mois à partir de la publication de ce Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes, à tous les documents énumérés à l'article 267 paragraphes (1) a) et b) de la Loi (c'est-à-dire au Projet de Fusion et les comptes annuels et les rapports de gérance des Sociétés Fusionnantes des 3 (trois) derniers exercices sociaux ou depuis leur constitution si remontant à moins de 3 (trois) ans), et pourront obtenir des copies de ceux-ci, sans frais. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont renoncé en date du 10 juin 2015 à leur droit en vertu de l'article 267 paragraphe (1) c) de la Loi d'examiner des comptes datant de moins de 3 mois avant la date du Projet de Fusion pour chacune des Sociétés Fusionnantes.

5. Aucun droit ou avantage spécifique n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes ou aux commissaires aux comptes.

6. Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% (cinq pourcent) du capital social souscrit de la Société Absorbante, ont droit, pendant un délai d'un mois précédant la Date de Réalisation, de requérir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associées de la Société Absorbante appelée à se prononcer et voter sur le Projet de Fusion. L'assemblée générale extraordinaire des associés doit être convoquée de manière à être tenue dans le délai d'un mois à compter de la requête qui a été faite.

7. Une décharge pleine et entière est accordée aux gérants et aux commissaires aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

8. Sous réserve des droits des associés de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 6) ci-dessus, la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante deviendra effective et définitive le ou autour du 15 juillet 2015 (la «Date de Réalisation»), à savoir au moins un mois après la publication de ce Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et engendrera simultanément les conséquences tels que prévues par l'article 274 de la Loi.

9. Les documents sociaux et comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période légalement prescrite.

10. A la suite de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales seront annulées.

Formalités

La Société Absorbante:

- devra accomplir toutes les formalités légales, y compris toutes les publications telles que prévues par la loi relative aux apports faits en relation avec la fusion,
- devra se charger des relevés et des formalités nécessaires pour toutes les questions administratives pertinentes afin de mettre tous les actifs et les engagements de la Société Absorbée en son nom,
- devra réaliser toutes les formalités dans la mesure où cela est exigé par la loi ou celles qu'elle jugera nécessaires ou utiles pour rendre le transfert des biens et des droits reçus opposable aux tiers.

Exécution des titres

A la Date de Réalisation, la Société Absorbée devra remettre à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, amendements, contrats /conventions et transactions en tout genre, ainsi que la comptabilité et les archives y afférents et tous les autres documents comptables, les titres de propriété de tous les avoirs, les documents de support des opérations effectuées, les titres de valeurs mobilières et contrats, les archives et tous les autres documents relatifs aux avoirs et aux droits octroyés.

Dépenses et droits

Toutes les charges, droits ou dépenses dus en conséquence de la fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du présent Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte française et le texte anglais, ce dernier fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataires des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juin 2015. Relation: EAC/2015/13235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087792/189.

(150100962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

A.J.L. Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 31, Place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 64.012.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2015 que:
Le mandat de l'administrateur Gérard COK, directeur, demeurant 28, Prins Karellaan B-83300 Knokke-Heist est renouvelé pour une période de 5 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015060239/16.

(150069357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

nicko tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.800.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 23 avril 2015

- La démission de Madame Fantine JEANNON de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée, avec effet au 17 mars 2015.

- Madame Rosalba BARRETTA, née le 3 janvier 1971 à Marsala (Italie), employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommée comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 17 mars 2015, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

nicko tours S.à r.l.

Référence de publication: 2015060236/17.

(150069826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Aircraft Holding Solutions II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.483.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015060248/11.

(150069527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Althea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2009 que monsieur Eric GUERLAIN, administrateur de classe A a été nommé Président du conseil d'administration.

Il résulte des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 22 avril 2015 que:

(i) Le mandat de (a) Monsieur Eric GUERLAIN, administrateur de classe A et Président du conseil d'administration, (b) Madame Céline PIGNON, administrateur de classe B et (c) Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur de classe B de la Société, ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

(ii) Le mandat de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été renouvelé et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

De plus, la Société prend acte que le siège social de la société Réviconsult S.à r.l. a été transféré au 24, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060254/21.

(150069373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Ontex III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

Ontex IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.359.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

This joint merger proposal is made on 8 June 2015 by and between (the “Joint Merger Proposal”):

(1) Ontex III S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.348 (the “Absorbing Company”) and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1517 of 23 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2579 of 24 September 2014; and

(2) Ontex IV S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.359 (the “Absorbed Company”) and, together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”) and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 of 22 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2569 of 23 September 2014.

It is agreed as follows:

In this Joint Merger Proposal, save where the context otherwise requires the singular includes the plural and vice versa and reference to any gender includes a reference to all other genders.

1. Absorbing Company. The Absorbing Company exists under the name of Ontex III S.A. and is a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.348.

The Absorbing Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbing Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbing Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbing Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Provided always that the Absorbing Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at two hundred eighty-two million two hundred forty-four thousand seven hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,244,708.67) represented by twenty-eight billion two hundred twenty-four million four hundred seventy thousand eight hundred sixty-seven (28,224,470,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

2. Absorbed Company. The Absorbed Company exists under the name of Ontex IV S.A. and is a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.359.

The Absorbed Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbed Company shall conduct the overall direction, control and supervision of, and the strategy and financing of, the group, including in particular:

- any decisions on any matters that impact or affect, or may impact or affect, or pertain or relate to finance documents, if any, financing or any actual or potential refinancing, including the administration, coordination, oversight and payments made in respect of downstream intra-group loans made by the Company, if any;
- approval of the annual budget for the group;
- approval of any exit, listing, refinancing, restructuring or other material transaction impacting the group;
- approval of the appointment, removal or replacement of, or any remuneration or other incentive package in connection with, any group company manager, managing officer, or executive officer (i) of topco or any member of the board of directors or supervisory board of any group company incorporated in Luxembourg, in each case employed or engaged by a group company pursuant to any agreement or arrangement under which the services of such persons are made available or (ii) who is specified or referred to in a shareholders' agreement, if any; and
- approval of any other reserved matters as may be set out in a shareholders' agreement, if any.

The Absorbed Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbed Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbed Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Provided always that the Absorbed Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at two hundred eighty-two million two hundred forty-four thousand seven hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,244,708.67) represented by twenty-eight billion two hundred twenty-four million four hundred seventy thousand eight hundred sixty-seven (28,224,470,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company under the simplified procedure regime (the “Merger”) provided for in articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”).

4. Effective Date of the Merger. The Merger will be realised on the day where the extraordinary general meetings of shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company will have approved the Merger in accordance with Article 272 of the Law, subject to the prior satisfaction of the Condition Precedent (the “Effective Date”).

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company approving the Merger in accordance with Article 273 of the Law.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015 at 0:00 hours.

5. Financial accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The Absorbed Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbed Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Company, following its dissolution without liquidation, transfers all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

8. Advantages granted to the directors and the auditors. No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the members of the board of directors and/or the auditors of the Merging Companies.

The mandate of the directors and/or of the auditor of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

9. Instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any bonds or other financial instruments.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts (including, as the case may be, the annual reports on such accounts) of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company. According to Article 263 (1) of the Law, the Merger requires the approval by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. Extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company will be convened to be held not earlier than one month following the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in order to deliberate and to resolve on the Joint Merger Proposal.

12. Dissolution of the Absorbed Company. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as of the Effective Date.

13. Corporate Records of the Absorbed Company. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Share capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the share capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Le projet commun de fusion est fait le 8 juin 2015 par et entre (le «Projet Commun de Fusion»):

(1) Ontex III S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.348 (la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1517 du 23 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2579, en date du 24 septembre 2014,

(2) Ontex IV S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.359 (la «Société Absorbée» et, collectivement avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1507 du 22 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2569, en date du 23 septembre 2014.

Il est convenu ce qui suit:

Dans ce Projet Commun de Fusion, sauf si le contexte en exige le contraire les mots au singulier comprennent ceux au pluriel et vice versa et toute référence à un genre comprend une référence à tous les autres genres.

1. La Société Absorbante. La Société Absorbante existe sous le nom Ontex III S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.348.

La Société Absorbante a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute société du groupe. La Société Absorbante peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance moyen d'accord de suretés, octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société Absorbante peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, La Société Absorbante peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y com-

pris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. Sous réserve toujours, que la Société Absorbante n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par la législation luxembourgeoise.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent quarante-quatre mille sept cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282.244.708,67), représenté par vingt-huit milliards deux cent vingt-quatre millions quatre cent soixante-dix mille huit cent soixante-sept (28.224.470,867) actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

2. La Société Absorbée. La Société Absorbée existe sous le nom Ontex IV S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.359.

La Société Absorbée a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute société du groupe. La Société Absorbée conduit la direction générale, le contrôle et la surveillance, la stratégie et le financement du groupe, y compris en particulier:

- toutes les décisions sur les sujets qui produisent un effet ou affectent, ou concernent ou se rapportent aux documents financiers, le cas échéant, le financement ou tout refinancement réel ou potentiel, y compris l'administration, la coordination, la supervision et les paiements faits relativement aux prêts intra-groupe en aval faits par la Société Absorbée, le cas échéant;
- approbation du budget annuel pour le groupe;
- approbation de toute sortie, admission en bourse, restructuration ou autre transaction substantielle ayant un impact sur le groupe;
- approbation de la nomination, la révocation ou du remplacement de, ou toute rémunération ou autre encouragement en relation avec, tout gérant de société du groupe, cadre dirigeant (managing officer), ou cadre supérieur (executive officer) (i) de topco ou tout membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de toute société du groupe constituée à Luxembourg, dans chaque cas employé ou engagé par une société du groupe conformément à tout contrat ou arrangement selon lequel les services de telles personnes sont rendu disponibles ou (ii) qui est spécifié ou dont il est fait référence dans le pacte d'actionnaires, s'il y en a un; et
- approbation de tout autre affaire réservée qui peut être indiqué dans le pacte d'actionnaire, s'il y en a un.

La Société Absorbée peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, de garanties ou autres services financiers ou de conseil des succursales ou à des filiales. La Société Absorbée peut emprunter sous toute forme (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, la Société Absorbée peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. Sous réserve, toujours, que la Société Absorbée n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent quarante-quatre mille sept cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282,244,708.67), représenté par vingt-huit milliards deux cent vingt-quatre millions quatre cent soixante-dix mille huit cent soixante-sept (28.224.470.867) actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux Articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée le jour de l'approbation, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, de la Fusion conformément à l'Article 272 de la Loi (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers le jour de la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la Fusion conformément à l'Article 273 de la Loi.

Pour des besoins comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0.00 heures.

5. Comptes annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbée et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Actifs et passif apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

8. Avantages accordés aux administrateurs et aux auditeurs. Il n'est pas accordé ou il ne sera pas accordé d'avantages spéciaux en lien avec la Fusion aux membres du conseil d'administration et / ou auditeurs des Sociétés Fusionnantes.

Le mandat des administrateurs et des auditeurs de la Société Absorbée viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

9. Instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses actions, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations ou autres instruments financiers.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés et actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels (y compris, le cas échéant les rapports annuels sur ces comptes) des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables.

Chaque actionnaire peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Conformément à l'Article 263 (1) de la Loi, la Fusion nécessite l'approbation par les assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante seront convoquées pour être tenues au plus tôt un mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations afin de délibérer et adopter des résolutions relatives au Projet Commun de Fusion.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital social de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Référence de publication: 2015088278/253.

(150101080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

Dépôt rectificatif du document déposé en date du 02/02/2015 Ref: L150020056

Conformément à la résolution de l'associé unique datée du 29 octobre 2014, la durée du mandat de M. Eduardo Muela Rodriguez en tant qu'administrateur est à modifier dans le formulaire. En effet, son mandat prendra fin le 31 décembre 2020 et non le 31 décembre 2021.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060257/12.

(150069821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Amadeus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 49.827.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour AMADEUS HOLDING S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015060278/15.

(150069466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 21 avril 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Nicolas de Malezieux, avec adresse professionnelle au 9, Chemin des Chalets - CH-1279 Chavannes de bogis, Suisse;
- Aline Simonis, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon - L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg;
- Jean Philippe Claessens, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon - L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

2. Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social au 560, Rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015060284/23.

(150069630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Ontex II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

Ontex III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

This joint merger proposal is made on 8 June 2015 by and between (the "Joint Merger Proposal"):

(1) Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,226,208.67) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882 (the "Absorbing Company") and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1592 of 5 August 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2599 of 25 September 2014; and

(2) Ontex III S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153348 (the "Absorbed Company" and, together with the Absorbing Company, the "Merging Companies") and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1517 of 23 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxem-

bourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2579 of 24 September 2014.

It is agreed as follows:

In this Joint Merger Proposal, save where the context otherwise requires the singular includes the plural and vice versa and reference to any gender includes a reference to all other genders.

1. Absorbing Company. The Absorbing Company exists under the name of Ontex II-A S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882.

The Absorbing Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbing Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbing Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbing Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Provided always that the Absorbing Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at two hundred eighty-two million two hundred twenty-six thousand two hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,226,208.67) represented by twenty-eight billion two hundred twenty-two million six hundred twenty thousand eight hundred sixty-seven (28,222,620,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

2. Absorbed Company. The Absorbed Company exists under the name of Ontex III S.A. and is a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153348.

The Absorbed Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbed Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbed Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbed Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. Provided always that the Absorbed Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at two hundred eighty-two million two hundred forty-four thousand seven hundred eight euro sixty-seven cent (EUR 282,244,708.67) represented by twenty-eight billion two hundred twenty-four million four hundred seventy thousand eight hundred sixty-seven (28,224,470,867) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), subject to the condition precedent of the merger by absorption of Ontex IV S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153359 by the Absorbed Company becoming effective (the "Condition Precedent").

4. Effective Date of the Merger. The Merger will be realised on the day where the extraordinary general meetings of shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company will have approved the Merger in accordance with Article 272 of the Law, subject to the prior satisfaction of the Condition Precedent (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company approving the Merger in accordance with Article 273 of the Law.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015 at 0:00 hours.

5. Financial accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The Absorbed Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbed Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Company, following its dissolution without liquidation, transfers all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

8. Advantages granted to the managers, directors and the auditors. No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the members of the board of managers, the board of directors and/or the auditors of the Merging Companies.

The mandate of the directors and/or the auditor of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

9. Instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any bonds or other financial instruments.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts (including, as the case may be, the annual reports on such accounts) of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company. According to Article 263 (1) of the Law, the Merger requires the approval by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. Extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company will be convened to be held not earlier than one month following the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in order to deliberate and to resolve on the Joint Merger Proposal.

12. Dissolution of the Absorbed Company. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as of the Effective Date.

13. Corporate Records of the Absorbed Company. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Share capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the share capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Le projet commun de fusion est fait le 8 juin 2015 par et entre (le «Projet Commun de Fusion»):

(1) Ontex II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-six mille deux cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282,226,208.67) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882 (la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1592 du 5 août 2010, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2599, en date du 25 septembre 2014,

(2) Ontex III S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé; L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348 (la «Société Absorbée») et, collectivement avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1517 du 23 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2579, en date du 24 septembre 2014.

Il est convenu ce qui suit:

Dans ce Projet Commun de Fusion, sauf si le contexte en exige le contraire les mots au singulier comprennent ceux au pluriel et vice versa et toute référence à un genre comprend une référence à tous les autres genres.

1. La Société Absorbante. La Société Absorbante existe sous le nom Ontext II-A S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882.

La Société Absorbée a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute société du groupe. La Société Absorbée peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, la Société Absorbée elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. Sous réserve, toujours, que la Société Absorbée la Société n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par législation luxembourgeoise.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à deux cent quatre-vingt-deux millions deux cent vingt-six mille deux cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282.226.208,67), représenté par vingt huit milliards deux cent vingt-deux millions six cent vingt mille huit cent soixante-sept (28.222.620.867) parts sociales, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

2. La Société Absorbée. La Société Absorbée existe sous le nom Ontex III S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153348.

La Société Absorbée a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toute espèce, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute société du groupe. La Société Absorbée peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut prêter assistance moyen d'accord de suretés, octroi de prêts, garanties ou autres services de conseil ou financiers aux sociétés filiales ou affiliées. La Société Absorbée peut emprunter ou autrement s'endetter sous quelque forme que ce soit (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, la Société Absorbée peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, y compris l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'immobilier, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. Sous réserve toujours, que la Société Absorbée n'entre dans aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée du secteur financier ou exiger une licence commerciale en vertu de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par la législation luxembourgeoise.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à deux cent quatre-vingt-deux million deux cent quarante-quatre mille sept cent huit euros soixante-sept cents (EUR 282.244.708,67), représenté par vingt-huit milliards deux cent vingt-quatre millions quatre cent soixante-dix mille huit cent soixante-sept (28.224.470.867) actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux Articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), sous réserve de la condition suspensive de la réalisation de la fusion par absorption de Ontex IV S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153359 par la Société Absorbée (la «Condition Préalable»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée le jour de l'approbation, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbée et des associés de la Société Absorbante, de la Fusion conformément à l'Article 272 de la Loi, sous réserve de la réalisation de la Condition Préalable (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers le jour de la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de la Société Absorbante et des actionnaires de la Société Absorbée approuvant la Fusion conformément à l'Article 273 de la Loi.

Pour des besoins comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0.00 heures.

5. Comptes annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbée et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Actifs et passif apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

8. Avantages accordés aux gérants, administrateurs et aux auditeurs. Il n'est pas accordé ou il ne sera pas accordé d'avantages spéciaux en lien avec la Fusion aux membres du conseil de gérance, d'administration et/ou aux auditeurs des Sociétés Fusionnantes.

Le mandat des administrateurs et des auditeurs de la Société Absorbée viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

9. Instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales et actions, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations ou autres instruments financiers.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés et actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels (y compris, le cas échéant les rapports annuels sur ces comptes) des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables.

Chaque associé ou actionnaire peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale des associés de la Société Absorbante et des actionnaires de la Société Absorbée. Conformément à l'Article 263(1) de la Loi, la Fusion nécessite l'approbation par les assemblées générales des associés et actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante seront convoquées pour être tenues au plus tôt un mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations afin de délibérer et adopter des résolutions relatives au Projet Commun de Fusion.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents Sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital social de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Référence de publication: 2015088277/241.

(150101081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

AMT Servilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015060286/11.

(150069748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Apolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.842.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Nicolas ZIMMERMANN, administrateur de sociétés, demeurant 7, place de l'Université, CH - 1205 Genève, Suisse.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060289/21.

(150069870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

AQ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.708.

—
Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "AQ Capital S.A.", mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 149708,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Joëlle BADEN mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 13. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2557 vom 31. Dezember 2009.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 9.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Nadine CLOSTER

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass.

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte.

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg nach 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

2. Änderung des ersten Satzes des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft um die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Senningerberg widerzuspiegeln, sodass dieser wie folgt lautet.

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.»;

3. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers BDO Audit für den Jahresabschluss 2014;

4. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst.

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, im Zusammenhang mit dem ersten Beschluss, Artikel 4 Satz 1 der Satzung mit sofortiger Wirkung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg...".

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat des Wirtschaftsprüfers BDO Audit, RCSL B 147.570, mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle, für den Jahresabschluss 2014 zu verlängern.

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung sind, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 750.-€

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 25 mars 2015. Relation. DAC/2015/4983. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 23. April 2015.

Référence de publication: 2015060291/63.

(150069263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Azurinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 120.762.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour AZURINVEST

Société anonyme

Référence de publication: 2015060297/15.

(150069465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.335.

Ontex II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.343.

—
JOINT MERGER PROPOSAL

This joint merger proposal is made on 8 June 2015 by and between (the “Joint Merger Proposal”):

(1) Ontex I S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seven hundred thirty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro sixty-five cent (EUR 739,503,625.65) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153335 (the “Absorbing Company”) and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1451 of 15 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2764 of 7 October 2014; and

(2) Ontex II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro seventy-two cent (EUR 284,493,371.72) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343 (the “Absorbed Company” and, together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”) and incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1458 of 16 July 2010 whose articles of incorporation have for the last time been amended following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 1 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2754 of 6 October 2014.

It is agreed as follows:

In this Joint Merger Proposal, save where the context otherwise requires the singular includes the plural and vice versa and reference to any gender includes a reference to all other genders.

1. Absorbing Company. The Absorbing Company exists under the name of Ontex I S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153335.

The Absorbing Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbing Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbing Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbing Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. The Absorbing Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at seven hundred thirty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro sixty-five cent (EUR 739,503,625.65) represented by seventy-three billion nine hundred fifty million three hundred sixty-two thousand five hundred sixty-five (73,950,362,565) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are fully paid up.

2. Absorbed Company. The Absorbed Company exists under the name of Ontex II S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153343.

The Absorbed Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company. The Absorbed Company may participate in the establishment and development of any financial industrial or

commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Absorbed Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities). In general, the Absorbed Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. The Absorbed Company shall not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The subscribed share capital of the Absorbed Company is set at two hundred eighty-four million four hundred ninety-three thousand three hundred seventy-one euro seventy-two cent (EUR 284,493,371.72) represented by:

- twenty-eight billion thirteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (28,013,499,990) ordinary A shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary B shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary C shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary D shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) ordinary E shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- three hundred and seventy-four million six hundred and three thousand four hundred and forty-nine (374,603,449) preference shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) sweet A1 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) sweet A2 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) sweet A3 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A4 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) sweet A5 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) sweet A6 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) sweet A7 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A8 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) sweet A9 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) sweet A10 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) sweet A11 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) sweet A12 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A13 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A14 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A15 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) sweet A16 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) sweet A17 shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all entirely subscribed for and fully paid up.

3. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company under the simplified procedure regime (the “Merger”) provided for in articles 278 to 280 of the law of 10 August 1915 on commercial companies,

as amended, (the "Law"), subject to the condition precedent of the merger by absorption of Ontex II-A S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153882 by the Absorbed Company becoming effective (the "Condition Precedent").

4. Effective Date of the Merger. The Merger will be realised on the day where the extraordinary general meetings of shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company will have approved the Merger in accordance with Article 272 of the Law, subject to the prior satisfaction of the Condition Precedent (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the minutes of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company approving the Merger in accordance with Article 273 of the Law.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015 at 0:00 hours.

5. Financial accounts. The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholders of the Absorbing Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The Absorbed Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbed Company and deposited with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

6. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Company, following its dissolution without liquidation, transfers all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

7. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

8. Advantages granted to the managers and the auditors. No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the members of the board of managers and/or the auditors of the Merging Companies.

The mandate of the managers and/or the auditors of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

9. Instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any bonds or other financial instruments.

10. Consultation of documentation. All the shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are the Joint Merger Proposal, the annual accounts (including, as the case may be, the annual reports on such accounts) of the Merging Companies for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

11. General meeting of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company. According to Article 263 (1) of the Law, the Merger requires the approval by the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies. Extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company will be convened to be held not earlier than one month following the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in order to deliberate and to resolve on the Joint Merger Proposal.

12. Dissolution of the Absorbed Company. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as of the Effective Date.

13. Corporate Records of the Absorbed Company. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

14. Share capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the share capital of the Absorbing Company.

15. Expenses. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Le projet commun de fusion est fait le 8 juin 2015 par et entre (le «Projet Commun de Fusion»):

(1) Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent trente-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros soixante-cinq cents (EUR 739.503.625,65) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153335 (la «Société Absorbante») et constituée suivant un

acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1451 du 15 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2764, en date du 7 octobre 2014, et

(2) Ontex II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent quatre-vingt-quatre million quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-onze euros soixante-douze cents (EUR 284.493.371,72), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343 (la «Société Absorbée») et collectivement avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes») et constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1458 du 16 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2754, en date du 6 octobre 2014.

Il est convenu ce qui suit:

Dans ce Projet Commun de Fusion, sauf si le contexte en exige le contraire, les mots au singulier comprennent ceux au pluriel et vice versa et toute référence à un genre comprend une référence à tous les autres genres.

1. La Société Absorbante. La Société Absorbante existe sous le nom de Ontex I S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153335.

La Société Absorbante a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute Société du Groupe. La Société Absorbante peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, de garanties ou autres services financiers ou de conseil des succursales ou à des filiales. La Société Absorbante peut emprunter sous toute forme (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette). En général, la Société Absorbante peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle, qu'elle estimera utile afin d'atteindre et réaliser son objectif. Sous réserve toujours, que la Société Absorbante ne conclut aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée d'ordre financier ou exiger une licence commerciale au titre de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par cette dernière.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à sept cent trente-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros soixante-cinq cents (EUR 739.503.625,65), représenté par soixante-treize milliards neuf cent cinquante millions trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq (73.950.362,565) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement libérées.

2. La Société Absorbée. La Société Absorbée existe sous le nom de Ontex II S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153343.

La Société Absorbée a pour objet la détention de parts, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de n'importe quelle description) à toute group company. La Société Absorbée peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance au moyen d'accord de droit de sûreté, d'octroi de prêts, de garantie ou autres services financiers ou de conseil à des succursales ou à des filiales. La Société Absorbée peut emprunter ou autrement s'endetter sous toute forme (y compris sans limitation aucune, billets à ordres, obligations et autres nantissements d'une dette). En général, la Société Absorbée peut prendre toute mesure de commande, de supervision et exécuter toute opération financière, meuble ou immeuble, commerciale et industrielle, qu'elle retiendra utile pour l'accomplissement et la réalisation de son objectif. Sous réserve, toujours, que la Société Absorbée ne conclue aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée d'ordre financier ou exiger une licence commerciale sous la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par cette dernière.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à deux cent quatre-vingt quatre millions quatre cent quatre-vingt treize mille trois cent soixante onze euros soixante-douze cents (EUR 284.493.371,72), représenté par:

- vingt-huit milliards treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (28.013.499.990) parts ordinaires A, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,

- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires B, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires C, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires D, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) parts ordinaires E, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- trois cent soixante-quatorze millions six cent trois mille quatre cent quarante-neuf (374.603.449) parts privilégiées, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) parts sweet A1, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) parts sweet A2, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) parts sweet A3, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A4, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) parts sweet A5, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) parts sweet A6, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) parts sweet A7, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A8, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) parts sweet A9, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) parts sweet A10, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) parts sweet A11, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) parts sweet A12, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A13, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A14, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A15, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) parts sweet A16, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) parts sweet A17, d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, étant toutes intégralement souscrites et intégralement libérées.

3. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux Articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), sous réserve de la condition suspensive de la réalisation de la fusion par absorption de Ontex II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153882 par la Société Absorbée (la «Condition Préalable»).

4. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée le jour de l'approbation, par les assemblées générales extraordinaires des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, de la Fusion conformément à l'Article 272 de la Loi, sous réserve de la réalisation de la Condition Préalable (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion sera effective vis-à-vis des tiers le jour de la publication des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la Fusion conformément à l'Article 273 de la Loi.

Pour des besoins comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015 à 0.00 heures.

5. Comptes annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les associés de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbée et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. Actifs et passif apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant, pour éviter toute incertitude, tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

7. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

8. Avantages accordés aux gérants et aux auditeurs. Il n'est pas accordé ou il ne sera pas accordé d'avantages spéciaux en lien avec la Fusion aux membres du conseil de gérance et / ou aux auditeurs des Sociétés Fusionnantes.

Le mandat des gérants de la Société Absorbée viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

9. Instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. A part ses parts sociales, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis d'obligations ou autres instruments financiers.

10. Consultation de la documentation. Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social respectif des Sociétés Fusionnantes à compter de la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels (y compris, le cas échéant les rapports annuels sur ces comptes) des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables.

Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

11. Assemblée générale des associés de la Société Absorbante et la Société Absorbée. Conformément à l'Article 263(1) de la Loi, la Fusion nécessite l'approbation par les assemblées générales des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante seront convoquées pour être tenues au plus tôt un mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations afin de délibérer et adopter des résolutions relatives au Projet Commun de Fusion.

12. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

13. Documents sociaux de la Société Absorbée. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

14. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital social de la Société Absorbante.

15. Frais. Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Référence de publication: 2015088275/321.

(150101083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Best Choice, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.040.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de

- M. Jan De Paepe, 75 Keizer Karelstraat, B-9000 Gent

- M. Bernard Delatte, 586 Av. Charles Quint, B-1082 Berchem Sainte Agathe

- M. Philip De Hulsters, 75 Keizer Karelstraat, B-9000 Gent

pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2015060301/16.

(150069891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Breevast Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.757.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2015

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr Robert Shyirambere de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015060308/12.

(150069833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Brookstar JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.201.

—
Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant A avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060310/14.

(150069138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Trias GER Stuttgart - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.583.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060099/10.

(150068898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Touristic Projects Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 123.556.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015060107/14.

(150068198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Bat'Ide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.710.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- 1) Transfert du siège social de la société à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss à dater du 1^{er} janvier 2015.
- 2) Acceptation de la démission de la société FOP CONSEIL & EXPERTISE S.A. en tant que commissaire aux comptes.
- 3) Nomination en tant que commissaire aux comptes de la société FOP CONSEIL S.A. (RCSL: B186.074), avec son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, représentée par son représentant permanent Madame Dominique Tordeurs, résidant professionnellement à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer. Son mandat est d'une durée de 6 (six) ans.

Extrait sincère et conforme

BAT'IDE S.A.

8, Duarrefstrooss

L-9990 Weiswampach

Le mandataire

Référence de publication: 2015060314/19.

(150069278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Bati-Terre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 164.959.

En date du 30 Septembre 2014

—
Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 30 Septembre 2014, que Madame NABIL Sana, demeurant à F-57700 HAYANGE a cédé 44 parts sociales sur les 44 parts qu'elle détenait dans la société BATI-TERRE SARL à Monsieur DE ALMEIDA SIMOES Albano, demeurant à L-4051 ESCH/ALZETTE, 95, rue du canal.

Par conséquent, à compter du 1^{er} Octobre 2014, la répartition du capital social de BATI-TERRE SARL est comme suit:
Albano DE ALMEIDA SIMOES, prénommé 100 parts sociales

—
Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame NABIL Sana, de son poste de gérant administratif.

Référence de publication: 2015060315/16.

(150069571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Barbara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.038.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour BARBARA INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015060313/15.

(150069464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Brookstar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.439.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant A avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant A, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015060309/14.

(150069137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Comete (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 197.427.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May.

Before us Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. CCP IX LP No. 1, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13152,

2. CCP IX LP No. 2, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13153,

3. CCP IX Co-investment LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP13154,

4. CCP IX Co-investment No. 2 LP, a limited partnership existing under the laws of England, represented by Charterhouse General Partners (IX) Limited, a private limited company existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number LP15887,

all here represented by Mr. Christophe Nicolay, maître en droit, professionally residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Comete (Lux) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, without nominal value.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)).

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 12,500 shares issued have been subscribed as follows:

- six thousand six hundred and eighty-four (6,684) shares have been subscribed by CCP IX LP No. 1 aforementioned, for the price of six thousand six hundred and eighty-four euro (EUR 6,684.-);

- five thousand five hundred and seventy-one (5,571) shares have been subscribed by CCP IX LP No. 2 aforementioned, for the price of five thousand five hundred and seventy-one euro (EUR 5,571.-);

- one hundred and eighty-four (184) shares have been subscribed by CCP IX Co-Investment LP aforementioned, for the price of one hundred and eighty-four euro (EUR 184.-);

- sixty-one (61) shares have been subscribed by CCP IX Co-Investment No. 2 LP aforementioned, for the price of sixty-one euro (EUR 61.-);

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.500,-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 8, rue Notre Dame, L-2240, Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Marc Paul Jacques Elvinger, born in Luxembourg, on 10 January 1975, professionally residing at 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg; and

(ii) Charterhouse Corporate Directors Limited, a limited company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CCP IX LP No. 1, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13152,

2) CCP IX LP No. 2, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13153,

3) CCP IX Co-Investment LP, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP13154,

4) CCP IX Co-investment No. 2 LP, une société en commandite ("a limited partnership") existant selon les lois d'Angleterre représentée par Charterhouse General Partners (IX) Limited, une société à responsabilité limitée ("a private limited company") existant sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP15887,

toutes représentées par M. Christophe Nicolay, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Comete (Lux) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune sans valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les 12.500 parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille six cent quatre-vingt-quatre (6.684) parts sociales ont été souscrites par CCP IX LP No. 1, susmentionnée, pour un prix de six mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 6.684.-);
- cinq mille cinq cent soixante-onze (5.571) parts sociales ont été souscrites par CCP IX LP No. 2, susmentionnée, pour un prix de cinq mille cinq cent soixante-onze euros (EUR 5.571.-);
- cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales ont été souscrites par CCP IX Co-investment LP susmentionnée, pour le prix de cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 184.-); et
- soixante-un (61) parts sociales ont été souscrites par CCP IX Co-investment No. 2 LP susmentionnée, pour le prix de soixante-un euros (EUR 61.-).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Marc Paul Jacques Elvinger, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, résidant professionnellement au 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg; et

(ii) Charterhouse Corporate Directors Limited, une société à responsabilité limitée ("a limited company"), ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02260243.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicolay, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juin 2015. Relation: EAC/2015/12238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015086158/554.

(150098285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Orsus AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.502.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015056993/12.

(150065155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015058875/12.

(150068071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.
